

AMNESTY INTERNATIONAL  
Index n° : AISA 16/18/94

ÉFRI

DOCUMENT EXTERNE  
Londres, novembre 1994

MYANMAR  
Les droits de l'homme  
continuent d'être bafoués

Sommaire

Introduction

Aspects politiques

La Convention nationale

L'Association de développement et de solidarité pour l'unité (ASDU)

La détention pour motif politique

Daw Aung San Suu Kyi

Arrestations récentes

Traitement réservé aux détenus politiques

Libérations de prisonniers politiques

La peine de mort

Les minorités ethniques

Accords de cessez-le-feu

Violations des droits de l'homme contre la minorité karen

Violations des droits de l'homme contre la minorité mon

Violations des droits de l'homme contre la minorité chan

Réponse du gouvernement aux allégations de violations des droits de l'homme

Le Myanmar et les Nations unies

Recommandations

## Introduction

À l'issue de six années d'exercice du pouvoir, le State Law and Order Restoration Council (SLORC, Conseil national pour le rétablissement de l'ordre public) n'a pas, pour l'essentiel, modifié son attitude sur le plan du respect des droits les plus élémentaires des citoyens du Myanmar. S'il a pris quelques initiatives timides à l'adresse de la communauté internationale pour indiquer qu'il entendait améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, il renforçait dans le même temps les mesures répressives à l'intérieur du territoire.

Amnesty International constate avec inquiétude que certaines initiatives habilement médiatisées ont pu détourner l'attention des violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises dans le pays. On a su, par exemple, que Daw Aung San Suu Kyi avait eu la possibilité de s'entretenir avec un membre du Congrès des États-Unis au mois de février, mais le SLORC a par ailleurs confirmé qu'elle ne serait pas libérée avant 1995. En juillet, le ministre myanmar des Affaires étrangères a annoncé lors d'une conférence de presse, à Bangkok que le SLORC avait accepté une invitation à des discussions avec le secrétaire général des Nations unies sur les « réformes démocratiques et les droits de l'homme », non sans ajouter qu'il n'y avait pas, à son avis, de problèmes à cet égard au Myanmar. Vingt-quatre heures plus tôt seulement, la tatmadaw (nom officiel de l'armée myanmar) avait attaqué un camp situé sur le territoire du pays, hébergeant des réfugiés mon. Une partie du camp avait été détruite par le feu et 16 hommes avaient été emmenés. Huit d'entre eux sont toujours portés disparus. La première rencontre de Daw Aung San Suu Kyi avec le président et le premier secrétaire du SLORC a été télévisée et la presse birmane en a abondamment parlé. Deux semaines plus tard, toutefois, cinq militants de la National League for Democracy (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), dont certains proches de Daw Aung San Suu Kyi, ont été condamnés à des peines comprises entre sept et quinze ans d'emprisonnement en raison de leur opposition pacifique au SLORC. Une autre réunion, qui s'est tenue le 28 octobre, entre le premier secrétaire du SLORC, deux généraux et Daw Aung San Suu Kyi a elle aussi été largement médiatisée, alors même que cette dernière se trouvait toujours assignée à résidence.

Amnesty International accueille favorablement toutes les mesures susceptibles d'aboutir à une amélioration de la situation des droits de l'homme au Myanmar, mais constate avec une préoccupation croissante que le SLORC n'a fait en réalité aucune tentative sincère pour remédier à la situation décrite dans ce rapport ni pour garantir aux citoyens l'exercice pacifique de leurs droits à la liberté d'expression et d'association, et n'a d'ailleurs fait aucun progrès dans ce sens.

Le présent rapport décrit les violations des droits de l'homme commises au Myanmar tout au long de l'année 1994, notamment les arrestations et les incarcérations de prisonniers d'opinion et les violences perpétrées par la tatmadaw à l'encontre des groupes ethniques minoritaires.

### Aspects politiques

#### La Convention nationale

La Convention nationale<sup>1</sup>, initialement convoquée en janvier 1993 pour définir les principes directeurs de la rédaction d'une nouvelle constitution, a été ajournée en septembre, puis de nouveau convoquée pour le 18 janvier 1994. Elle a poursuivi son travail, consistant à formuler les principes de base du projet en se conformant strictement aux directives et recommandations détaillées du National Convention Convening Work Committee (Comité chargé de l'organisation des travaux de la Convention nationale), présidé par le président de la Cour suprême U Aung Toe. Au cours de précédentes réunions avaient été définis six objectifs fondamentaux qui devaient être respectés dans le cadre de la rédaction de la nouvelle constitution, dont celui, primordial, qui conférerait à l'armée un rôle prépondérant dans la politique nationale.

Lors de la suspension des travaux de la Convention nationale, le 9 avril 1994, le président de la Cour suprême U Aung Toe a déclaré qu'on était parvenu à un accord sur les principes devant présider à la rédaction des chapitres concernant l'État, ses structures et la fonction du chef de l'État. Selon ces principes, le pays sera gouverné par un président et deux vice-présidents, élus par des collèges électoraux composés de l'ensemble des membres des deux chambres du parlement. Il est précisé que le président et les vice-présidents ne pourront avoir un conjoint étranger, ne pourront être des immigrants de la seconde génération et ne devront recevoir aucun soutien de l'étranger. Ils devront avoir reçu une formation militaire et résider dans le pays depuis au moins vingt ans sans interruption. On pense très généralement que ces dispositions visent à exclure Daw Aung San Suu Kyi de la présidence.

Avant l'ajournement d'avril 1994, les participants n'étaient parvenus à aucun accord au sujet de la proposition relative à la création de zones d'autonomie pour les petits groupes ethniques minoritaires. Des minorités ethniques avaient en

---

<sup>1</sup> La Convention nationale est une assemblée composée de près de 700 délégués appartenant à divers secteurs de la société, dont 120 parlementaires élus. Le Comité chargé de l'organisation des travaux de la Convention soumet à la discussion des délégués des propositions détaillées, dirige les discussions et en présente les résultats à la National Convention Convening Commission (Commission chargée d'organiser la tenue de la Convention nationale), qui a la responsabilité globale de cette assemblée et a joué un rôle clé dans l'examen des candidatures et la sélection des délégués.

effet présenté des projets visant à obtenir que leur soient reconnus des statuts d'autonomie dans les États où une autre ethnique était majoritaire. L'examen de la question avait été renvoyé à la session suivante, prévue pour une date ultérieure, avant la fin de l'année.

La Convention nationale s'est à nouveau réunie le 2 septembre 1994. À son ordre du jour sont inscrites la question des territoires auto-administrés et celles du corps législatif, de l'exécutif et de la justice. Dans son discours d'ouverture, le général de corps d'armée Myo Nyunt, président de la Commission chargée d'organiser la tenue de la Convention nationale, a déclaré que les délégués devaient « être attentifs, au cours des discussions, à ne pas porter atteinte aux résultats des efforts du SLORC, qui ont permis de constituer un fondement solide pour l'unité nationale ». Ces propos font apparaître que les délégués ne sont toujours pas autorisés à discuter librement le projet de constitution.

L'Association de développement et de solidarité pour l'unité (USDF)

Le 15 septembre 1993, le SLORC a annoncé la formation de l'Union Solidarity and Development Association (USDA, Association de développement et de solidarité pour l'unité), présentée comme une « organisation sociale » possédant des sections locales dans l'ensemble du pays. Le secrétaire général et les membres du comité exécutif sont tous des membres civils du gouvernement et, selon les informations disponibles, les sections de l'USDF seraient, dans la plupart des régions, dirigées par d'anciens responsables du Burma Socialist Programme Party (BSPP, Parti du programme socialiste birman) <sup>2</sup>.

Les objectifs déclarés de l'association sont les suivants :

1. Non-désintégration de l'Union
2. Non-désintégration de l'unité nationale
3. Préservation de la souveraineté
4. Promotion et revivification de la fierté nationale
5. Émergence d'une Union prospère, pacifique et moderne

Les trois premiers objectifs sont identiques à ceux proclamés par le SLORC. On considère en général que l'USDF a été conçue comme une organisation progouvernementale susceptible d'avoir à l'avenir une influence sur les citoyens à l'échelon local et de servir éventuellement d'infrastructure à un parti politique à l'occasion de futures élections.

Tout au long du mois de janvier, l'USDF a organisé dans tout le pays des rassemblements au cours desquels des "délégués" ont prononcé des discours sur les principes de la Convention nationale. Ces rassemblements auraient attiré des centaines de milliers de personnes et ont été largement couverts par les médias du Myanmar. La présence des participants n'était toutefois pas spontanée. Dans les villes, les fonctionnaires et les étudiants recevaient des autorités des ordres leur enjoignant de se rendre sur les lieux. Les villageois étaient ramassés dans les régions alentour et conduits en bus là où se tenaient les réunions. Amnesty International a appris de certaines sources qu'un grand nombre de personnes s'y rendaient par crainte de conséquences néfastes si elles n'obtempéraient pas (amendes à payer, enfants renvoyés des écoles, étudiants refusés à leurs examens, fonctionnaires licenciés).

Le 7 mars, s'adressant aux participants à un cours de formation à l'usage des "cadres" de l'USDF, le général Than Shwe, président du SLORC, aurait exposé les motifs de la création de l'association :

« Il en est qui se font l'écho des propos de l'étranger au sujet du manque de démocratie au Myanmar et des violations des droits de l'homme qui y seraient commises... L'USDF a été créée dans le but spécifique de renforcer l'unité nationale... Les actes d'anarchie ont été nombreux lors des événements de 1988, et l'USDF a été constituée pour empêcher que des faits semblables ne se reproduisent et pour promouvoir le respect de la loi et de l'ordre dans la société dans son ensemble. » (Télévision du Myanmar, 7 mars 1994.)

Le 2 juin 1994, Radio Myanmar a annoncé que le gouvernement avait décerné des décorations "à titre de remerciement particulier" à des personnes qui en avaient dénoncées d'autres. Ces décorations auraient été attribuées à des individus qui avaient coopéré avec le personnel de sécurité dans sa lutte contre la criminalité, ou avec les "Réseaux de rétablissement de l'ordre public". Parmi les personnes décorées auraient figuré des membres de l'USDF.

Amnesty International tient de sources non officielles qu'en juin 1994 de jeunes membres de l'USDF ont reçu des instructions des services de renseignements de l'armée sur la manière de procéder pour repérer les personnes qui distribuent des tracts politiques. Par la suite, un certain nombre d'arrestations pour ce motif ont été opérées par la police et les services de la Défense. Le 6 juillet, 20 étudiants ont ainsi été appréhendés à Yangon (Rangoon, la capitale). Dix-sept d'entre eux ont été relâchés dans la soirée, mais les trois autres auraient été envoyés à la prison d'Insein. Le 8 juillet, sept autres personnes ont été arrêtées à Yangon, toujours pour distribution de tracts. Il s'agissait de Htwé Maw, Than Tut Oo, Nutty, Kyi Soe, Wai Moé et Myint Soe, également connu sous le nom de Than Gyong. Le 11 juillet, Hla Tun Soe était arrêté à son tour. Amnesty International ignore le sort qui a été réservé à ces étudiants et ses recherches ne lui ont pas permis, à ce jour, de savoir s'ils sont encore en détention.

---

. Le BSPP a été dissous en 1988, quand son chef, le général U Ne Win, a démissionné après avoir dirigé le Myanmar pendant vingt-six ans. Le BSPP était sous la domination de l'armée et avait adopté un programme économique intitulé "la Voie birmane vers le socialisme".

### La détention pour motif politique

D'après les déclarations officielles, plus de 2 000 prisonniers politiques auraient été libérés depuis le mois d'avril 1992. Il n'en demeure pas moins que la détention pour motif politique compte toujours parmi les principaux moyens de répression utilisés par le SLORC. Des centaines de détenus politiques arrêtés depuis le début du mouvement en faveur de la démocratie, en 1988, sont toujours incarcérés. Plus de cinquante d'entre eux sont des prisonniers d'opinion. Un grand nombre des principales personnalités de l'opposition sont toujours privées de liberté. C'est le cas de Daw Aung San Suu Kyi et du général à la retraite U Tin Oo, membres fondateurs de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), principal parti d'opposition, qui a obtenu plus de 80 p. 100 des sièges lors des élections de mai 1990. Vingt-huit parlementaires élus en 1990, pour la plupart arrêtés à la fin de la même année, sont toujours incarcérés. Parmi eux figurent U Kyi Maung et U R P Thaung.

U Kyi Maung, qui est âgé de plus de soixante-dix ans, est un parlementaire membre de la NLD. Il a été arrêté le 6 septembre 1990 et condamné à deux peines distinctes de dix ans de réclusion pour trahison.

U R P Thaung, soixante-dix ans, député de la Démocratie Organization for Kagan National Unity (DOKNU, Organisation démocratique pour l'unité nationale kagan), a été arrêté en février 1991 et condamné à cinq ans d'emprisonnement, sous l'inculpation d'avoir transmis des informations à des ambassades étrangères. Amnesty International les considère tous deux comme des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et inconditionnelle.

Parmi les autres personnes détenues, on compte également un certain nombre de prisonniers d'opinion.

r Nag Min, juriste et journaliste, a été arrêté en octobre 1988 pour « avoir fait part à la BBC de fausses rumeurs dans l'intention de susciter de nouveaux troubles dans le pays et pour avoir été trouvé en possession de documents hostiles au gouvernement ». Il a été condamné à quatorze ans de réclusion, durée réduite à dix ans à la faveur d'une amnistie le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Pendant les premières années de sa détention, il a considérablement souffert des mauvais traitements et des tortures qui lui ont été infligés. On pense que sa santé s'en est trouvée altérée.

r U Kyi Hla, distributeur de livres, a été arrêté en septembre 1990 et condamné à sept ans d'emprisonnement pour avoir édité et diffusé des écrits critiques à l'égard du gouvernement.

Amnesty International a par ailleurs appris qu'au moins 60 étudiants avaient été arrêtés à Yangon (Rangoon) en décembre 1991, au cours de manifestations qui avaient pour objet de soutenir et de réclamer la libération de Daw Aung San Suu Kyi, qui venait recevoir le Prix Nobel de la paix. On pense qu'ils sont toujours en détention. Quarante-six de ces étudiants ont été condamnés à des peines comprises entre six et vingt ans de prison. D'après certaines sources, 200 étudiants, au total, auraient été condamnés, mais Amnesty International ne dispose pas de renseignements sur l'ensemble de ces personnes.

#### Daw Aung San Suu Kyi

En juillet 1994, Daw Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix et leader de facto de l'opposition et du mouvement en faveur de la démocratie au Myanmar, a commencé sa sixième année en résidence surveillée. Quelques mois plus tôt, et pour la première fois depuis son arrestation, survenue le 20 juillet 1989, elle avait été autorisée à rencontrer d'autres personnes que des membres de sa famille. William Richardson, membre du Congrès des États-Unis, l'a rencontrée chez elle à deux reprises pendant son séjour au Myanmar, entre le 15 et le 17 février. Il était accompagné d'un représentant du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Myanmar, d'un représentant de l'ambassade des États-Unis et d'un journaliste du New York Times. Daw Aung San Suu Kyi a déclaré au parlementaire que le SLORC l'avait informée que sa privation de liberté se prolongerait au moins jusqu'en 1995. Elle a ajouté qu'elle pensait que la Convention nationale était une « farce » et que le message qu'elle souhaitait adresser aux membres de la NLD était : « N'ayez pas peur ». Si elle se réjouit du fait que cette rencontre ait été autorisée, Amnesty International considère que cette initiative du SLORC est néanmoins tout à fait insuffisante et demande la libération immédiate et inconditionnelle de Daw Aung San Suu Kyi et de tous les autres prisonniers d'opinion.

Des faits nouveaux ont eu lieu en septembre et en octobre 1994. Au mois de septembre, la télévision birmane a montré Daw Aung San Suu Kyi s'entretenant avec le président et le premier secrétaire du SLORC, les généraux Than Shwe et Rhin Ngunt. Cette rencontre était due à la médiation du moine bouddhiste birman Rewata Dhamma, qui vit en Angleterre et jouit au Myanmar d'un très grand respect. Au cours de deux séjours effectués dans le pays en 1994, Rewata Dhamma

avait rencontré Daw Aung San Suu Kyi, qu'il connaît depuis de nombreuses années, ainsi que des membres du SLORC. Il avait alors insisté pour que des négociations s'engagent entre les deux parties.

La rencontre a eu lieu dans une résidence dépendant des services de la Défense et aurait duré plus d'une heure. Daw Aung San Suu Kyi a ensuite été réassignée à domicile. La presse myanmar a beaucoup parlé de l'événement, qui a donné naissance à de nombreuses spéculations sur la probabilité d'une libération prochaine de la prisonnière et sur la volonté du SLORC d'amorcer un dialogue sur la situation politique dans le pays. Une seconde rencontre a eu lieu le 28 octobre, cette fois encore dans une résidence des services de la Défense. Y participaient le général de corps d'armée Rhin Myunt, le général de brigade Than Oo, juge militaire, et le général de brigade Tin Aye, inspecteur général des forces armées. Cette rencontre a été plus largement médiatisée encore que la précédente. Un compte-rendu télévisé aurait fait état de discussions franches et cordiales au cours desquelles il avait été question des « réformes politiques et économiques mises en chantier par le SLORC, qui sont autant de mesures qui doivent être prises pour le bien-être à long terme de la nation ».

Rien n'indique pour l'instant que Daw Aung San Suu Kyi doive recouvrer la liberté, et Amnesty International craint que ces rencontres télévisées n'aient d'autre but que de parer le SLORC d'une certaine respectabilité aux yeux de la communauté internationale.

### Arrestations récentes

Le SLORC continue d'employer des méthodes d'intimidation à l'égard des citoyens du Myanmar et de tenter de les décourager d'exercer leur droit fondamental à la liberté d'expression et de réunion en arrêtant quiconque s'engage dans une activité politique dans l'opposition. Plusieurs arrestations ont eu lieu au cours de la première moitié de 1994.

### Rhin Zaw Win

Rhin Zaw Win, dentiste, également connu sous le nom de Kelvin, a été arrêté le 4 juillet 1994 à l'aéroport international de Yangon, alors qu'il s'embarquait pour Singapour. En juin 1993, il avait obtenu du gouvernement de Singapour une bourse universitaire pour une maîtrise d'études politiques. Son sujet de mémoire était la situation politique au Myanmar, et il était revenu dans son pays pour effectuer des travaux de recherche. Entre mars 1991 et le début de 1993, alors qu'il se trouvait au Myanmar, il avait travaillé pour l'UNICEF. Dans le cadre de ses fonctions au sein de cet organisme, il avait été appelé à rédiger des discours et des rapports et à servir d'interprète lors de déplacements à l'extérieur de Yangon, et, en 1992, avait assisté en Chine à une conférence sur les droits de l'enfant organisée à l'initiative des Nations unies.

On croit savoir qu'au moment de son arrestation, Rhin Zaw Win transportait des documents concernant le mouvement d'opposition au Myanmar. Il est connu pour avoir des liens étroits avec l'opposition politique et pour sympathiser avec ses thèses, et pour avoir lui-même exprimé des critiques à l'égard du gouvernement. D'abord conduit dans un centre de détention des services de renseignements de l'armée, il a, au milieu du mois d'août, été transféré dans la prison d'Insein, qui est le principal lieu de détention de Yangon. Le 23 août, on pouvait lire le commentaire suivant dans le journal anglophone gouvernemental *The New Light of Myanmar* :

« On a saisi sur Rhin Zaw Win des documents hostiles au Myanmar, des disquettes d'ordinateur dont le contenu était malveillant à l'égard du gouvernement et des rapports confidentiels sur le ministère myanmar de l'Énergie... [Il] a avoué qu'il avait servi de consultant au représentant de l'UNICEF dans le pays de mars 1991 à décembre 1992. Depuis cette époque, a-t-il dit, il avait été contacté par Daw San San Nwe... U Rhin Maung Swe et U Sein Hla Oo. Il a révélé qu'il avait rencontré avec eux des journalistes étrangers et des diplomates d'ambassades étrangères, à la suite de quoi il avait envoyé des commentaires sur l'actualité hostiles ou critiques à l'égard du gouvernement, afin de le discrediter auprès des gouvernements étrangers. Il a dit qu'il avait eu des contacts fréquents avec... [un membre d'un groupe d'opposition armée] et... [la NLD en exil], échangé avec lui des renseignements et fourni des informations et des manuscrits pour les publications diffusées par les groupes terroristes opérant dans la jungle. Lui et son groupe ont rencontré des opposants au gouvernement et à la *fatmadaw* [l'armée birmane] et se sont mis d'accord avec eux pour communiquer de fausses informations sur le Myanmar au professeur Yozo Yokota, représentant de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, lors de sa visite en décembre 1992... Rhin Zaw Win a reconnu que Ma Myat Mo Mo Tun avait enregistré pour lui des lettres et des documents diffamatoires sur disquette informatique et qu'il avait pris contact avec des groupes politiques illégaux... »

Le même jour (23 août), la station d'État Radio Myanmar diffusait une accusation selon laquelle Rhin Zaw Win avait tenté de faire passer en contrebande « soixante-deux rubis et saphirs taillés » destinés à être vendus à des amis à Singapour. Il était précisé qu'on avait « appris qu'une action judiciaire distincte [allait] être engagée contre lui pour sortie illégale de pierres précieuses du territoire ». Il est déjà arrivé par le passé que les autorités du Myanmar invoquent des activités délictueuses supposées comme prétexte pour emprisonner des personnes militant contre le gouvernement. Amnesty International craint que ces chefs d'accusation n'aient en réalité été choisis pour des raisons politiques.

On croit savoir que le procès de Rhin Zaw Win s'est ouvert en septembre. Le 6 octobre, un tribunal civil l'a condamné à

une peine globale de quinze années de réclusion, se décomposant de la manière suivante : sept ans en application de la section 5-e de la législation d'exception de 1950 (« propagation ou tentative de propagation de fausses nouvelles, sachant dès l'abord qu'elles sont fausses »), trois ans en application de la section 17-1 de la Loi de 1908 relative aux associations illégales (adhésion à une association illégale ou contacts avec une telle association), trois ans pour infraction à la législation sur la monnaie et les douanes, et deux ans en application de la section 5 de la Loi de 1923 relative aux secrets d'État (qui concernent les personnes qui détiennent ou sont en position d'utiliser des informations officielles secrètes).

Amnesty International pense que Khin Zaw Win est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités politiques pacifiques, parce qu'elles sont l'expression de son opposition ou de son attitude critique à l'égard du gouvernement au Myanmar. Pour cette raison, l'Organisation demande sa libération immédiate et inconditionnelle. Après Khin Zaw Win, les autorités ont arrêté quatre autres personnes accusées de faire partie de son "groupe".

Khin Maung Swe, Sein Hla Oo, Daw San San Hwe (f) et sa fille Ma Myat Mo Mo Tun

Khin Maung Swe, Sein Hla Oo, Daw San San Hwe (f) et sa fille Ma Myat Mo Mo Tun ont été arrêtés les 4 et 5 août. Khin Maung Swe, cinquante-deux ans, géologue, et Sein Hla Oo, cinquante-huit ans, journaliste et rédacteur en chef de publication, sont tous deux d'anciens parlementaires membres de la NLD. Ils avaient été déjà appréhendés en octobre 1990 et condamnés à dix années de réclusion en raison de leur participation à des réunions organisées par la NLD afin de discuter de la conduite à tenir dans l'éventualité où le SLORC continuerait de refuser de céder le pouvoir. Tous deux avaient été libérés le 1<sup>er</sup> mai 1992, conformément à la décision du SLORC d'élargir tous les prisonniers politiques qui ne seraient pas considérés comme dangereux pour la sûreté de l'État. Daw San San Hwe, quarante-neuf ans, journaliste, est également un écrivain connu, dont les œuvres sont interdites au Myanmar. Elle aussi a été emprisonnée dans le passé. Elle avait participé pendant quelque temps à la campagne pour la NLD, parcourant le pays et prononçant des discours critiques à l'égard du gouvernement, et c'est à la suite de cette action qu'elle avait été arrêtée en juillet 1989. Elle avait été libérée en avril de l'année suivante. On pense que Ma Myat Mo Mo Tun est sa fille aînée.

En tant que membres du "groupe de Khin Zaw Win", Khin Maung Swe, Sein Hla Oo et Daw San San Hwe sont accusés d'avoir commis les mêmes infractions que lui (voir plus haut) et d'avoir, selon The New Light of Myanmar du 25 août : « ... communiqué de fausses informations à des diplomates de missions étrangères et à certaines stations de radio, ainsi qu'à des journalistes venus au Myanmar, et d'avoir diffusé des documents provenant de groupes expatriés en vue de discréditer le gouvernement. Des documents ont été saisis à leurs domiciles. »

L'article du New Light of Myanmar poursuivait : « Daw San San Hwe a rencontré secrètement d'anciens membres du DPNS [parti politique interdit] pour fomenter des troubles et a envoyé des manuscrits à des revues publiées par les groupes expatriés. Elle a par ailleurs communiqué des informations tendancieuses sur le Myanmar à deux journalistes français... qui étaient arrivés le 21 avril 1995 pour un voyage touristique. Ceux-ci l'ont filmée, le dos tourné à la caméra, afin d'alimenter la propagande malveillante menée à l'étranger ».

L'article contenait également les précisions suivantes : « Au moment de leur libération, on leur a enjoint de ne pas se mêler au mouvement d'opposition dans l'intention de porter préjudice à l'économie nationale, de créer des troubles et de nuire à la légalité, à la paix et à la tranquillité publique. On leur a maintes fois recommandé aussi de bien réfléchir à leurs actions, afin d'éviter de s'engager dans de mauvaises voies.

« Si toutefois ils entraient en contact avec des groupes armés et agissaient dans le but de nuire à l'économie et à la politique nationales et d'entraver les efforts déployés par le gouvernement pour édifier une nation moderne, des actions judiciaires seraient intentées à leur encontre dans le cadre des lois en vigueur. »

Ma Myat Mo Mo Tun est accusée d'avoir « enregistré pour lui [Khin Zaw Win] des lettres et des documents diffamatoires sur des disquettes informatiques et pris contact avec des groupes politiques illégaux. Elle a, en outre, envoyé des articles antigouvernementaux au journal Khit Pyaing, une publication du groupe expatrié ».

Khin Maung Swe, Sein Hla Oo, Daw San San Nwe et Ma Myat Mo Mo Tun ont été condamnés le 6 octobre, en même temps que Khin Zaw Win. Tous quatre se sont vu infliger une peine de sept ans d'emprisonnement en application de la section 5-e de la Législation d'exception de 1950 (diffusion de fausses informations). Une peine supplémentaire de trois ans a été infligée à Daw San San Nwe en application de la section 17-1 de la loi relative aux associations illégales (adhésion à une association illégale ou contacts avec elle). Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et inconditionnelle.

Deux autres personnes, Htun Myat Aye et Soe Thein, ancien dirigeant de la NLD (Section Jeunesse), ont été arrêtés en même temps que Khin Maung Swe et les autres. Htun Myat Aye n'a, semble-t-il, été détenu que quelques jours. On ignore si Soe Thein, dont on pense qu'il est toujours en détention, a été inculpé ou jugé.

#### Traitement réservé aux prisonniers politiques

Amnesty International a eu connaissance de deux autres cas de mort en détention pour l'année 1990<sup>5</sup>. Than Win, trente-trois ans, membre de la NLD (Section Jeunesse), est mort en février 1990 à l'hôpital général de Tharawaddy, dans la Division de Bago, où il avait été transporté depuis la prison de Tharawaddy. Il avait été roué de coups lors d'une manifestation de prisonniers protestant contre le "travail forcé". Un autre membre de la NLD (Section Jeunesse), Maung Maung Aye, est lui aussi mort à l'hôpital général de Tharawaddy au début de 1990. Il avait auparavant été détenu dans la prison d'Insein, où, en novembre 1989, il avait été battu, puis transféré à la prison de Tharawaddy, où il aurait été brutalisé à deux reprises au cours de manifestations contre le "travail forcé".

Pendant son séjour au Myanmar, en février 1994, William Richardson, membre du Congrès des États-Unis, a été autorisé à rendre visite à quatre prisonniers politiques de la prison d'Insein, ainsi qu'à Daw Aung San Suu Kyi. D'après ses observations, on constate que l'état de santé des détenus se ressent du fait qu'ils ne bénéficient pas des traitements médicaux dont ils ont besoin. Bien qu'un médecin soit affecté à l'établissement, beaucoup de prisonniers manquent de soins adaptés, et l'infirmerie de la prison passe pour être très mal équipée. Les prisonniers doivent se contenter de ce que leur famille peut leur procurer.

Le prisonnier d'opinion Win Htein est un ancien capitaine qui purge une peine de sept ans d'emprisonnement. Il a été arrêté en juillet 1989. Il était alors responsable du siège de la NLD. Il souffre d'hypertension et se plaint de maux de têtes et de suzurs. Min Ko Naing, ancien président de l'All Burma Federation of Student Unions (ABFSU, Fédération des syndicats étudiants de la Birmanie), a été arrêté en mars 1989 et condamné à quinze années de réclusion. Amnesty International pense qu'il pourrait s'agir d'un prisonnier d'opinion, mais ne possède pas pour l'instant d'informations suffisantes pour en décider. Il est atteint de tremblements nerveux, probablement consécutifs aux tortures et aux mauvais traitements qui lui ont été infligés au début de sa détention, et aggravés par l'isolement cellulaire auquel il est soumis en permanence. Le prisonnier d'opinion Win Tin, âgé de soixante-quatre ans, journaliste et membre de la NLD, a été arrêté au début de 1989 et condamné à quatorze ans de réclusion. Il semble qu'il soit en mauvaise santé depuis plusieurs années et ne reçoit pas les soins médicaux nécessités par son état. Une affection de la colonne vertébrale (spondylite) l'oblige à porter une minerve. Il dépend entièrement de sa famille pour les médicaments et pour le supplément de nourriture dont il a besoin.

Le docteur Ma Thida, médecin hospitalier et écrivain, a été arrêté en août 1993 et condamné à vingt ans de réclusion. Membre éminent de la NLD, elle a assisté Daw Aung San Suu Kyi pendant sa campagne de 1988-1989. Elle souffre d'endométriose et d'un ulcère de l'estomac. Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion.

Ces quatre prisonniers sont maintenus à l'isolement dans des cellules très peu éclairées, ne disposent de rien pour lire ni pour écrire et ne peuvent recevoir de visite de leur famille que quinze minutes tous les quinze jours.

Amnesty International lance un appel au gouvernement du Myanmar, qu'il exhorte à veiller à ce que les prisonniers reçoivent des soins et des traitements médicaux adaptés à leur état, en accord avec les normes internationales, et lui demande de mettre fin à la pratique de l'isolement cellulaire.

---

<sup>5</sup> Depuis septembre 1988, le nombre total de morts en détention recensées par Amnesty International a été de 15. Dans beaucoup de cas, la cause du décès réside dans l'absence de soins médicaux. On sait que les personnes suivantes sont mortes : Bo Set Yaung (mars 1990, prison d'Insein, Yangon) ; Kyaw Myo Thant (mai 1990, prison de Maubin, dans la Division d'Ayeyarwady) ; Maung Ko (novembre 1990, prison d'Insein) ; La Khong (prison de Mandalay) ; U Bo (1991, prison d'Insein) ; U Chit Htaung (1991, prison de Mgyingyan, dans la Division de Mandalay) ; U Oo Tha Tun (1991) ; Tin Maung Win (janvier 1991, prison d'Insein) ; Nyo Win (janvier 1991, prison d'Insein) ; U Sein Win (janvier 1991, prison d'Insein) ; Ba Thaw (juin 1991, prison d'Insein) ; U Soe Win (1992, prison d'Insein) ; Aing Ko (octobre 1993, prison de Thayet, dans la Division de Magway).



### Libérations de prisonniers politiques

Depuis le début de 1994, les autorités ont annoncé la libération de 21 hommes et de 12 femmes des prisons de Pathwin et de Maubin, dans la Division d'Ngazawady, et de sept hommes de la prison d'Insein, à Yangon <sup>4</sup>. Les noms de ces prisonniers politiques n'ont pas été communiqués.

Amnesty International a par ailleurs appris la libération des prisonniers d'opinion Zargana et Nai Tun Thzin. Zargana est un artiste comique populaire arrêté en mai 1990 pour avoir, dit-on, imité le général Saw Maung, ancien dirigeant du SLORC, devant des milliers de spectateurs réunis dans le stade du Collège de formation des maîtres de Yangon. Il avait déjà été arrêté en octobre 1988 pour avoir ridiculisé le gouvernement intérimaire d'alors et avait été maintenu en détention jusqu'en avril 1989. Zargana a été libéré en mars 1994. Nai Tun Thzin est député du Mon National Democratic Front (MNUF, Front démocratique national mon). Il a été arrêté en décembre 1991 après avoir été interrogé par les Services de renseignement de l'armée sur son sentiment concernant l'attribution du Prix Nobel de la paix à Daw Aung San Suu Kyi. Condamné à quatorze ans de réclusion, il a été libéré en août 1994 en application de la déclaration n° 11-92.

Amnesty International se félicite de ces libérations, mais demande au gouvernement de rendre publique la liste de tous les prisonniers politiques libérés depuis avril 1992, date de la prise d'effet de la déclaration n° 11-92 <sup>5</sup>.

### La peine de mort

La peine de mort est obligatoire au Myanmar en cas de haute trahison ou de meurtre prémédité. Elle est facultative pour les fabricants ou les trafiquants de drogues. Les dernières exécutions connues ont eu lieu au début de 1988. Le 1<sup>er</sup> janvier 1993, toutes les condamnations à mort prononcées entre le 18 septembre 1988 et le 31 décembre 1992 ont été commuées en peines de réclusion à vie.

Le 3 janvier 1994, le tribunal de district de Lashio, dans l'État chan, a prononcé la peine capitale à l'encontre de Li Kum Shin, également connu sous le nom de Li Vik Shin, après l'avoir déclaré coupable du meurtre d'un fonctionnaire de l'immigration, de détention d'héroïne et de détention de rubis non taillés. On ignore si Li Kum Shin a été exécuté.

Le 10 janvier, quatre autres personnes ont également été condamnées à mort à l'issue d'un procès qui semble avoir été inéquitable. Selon un article paru le 11 janvier 1994 dans le journal *The New Light of Myanmar*, Khin Maung Oo, Tin Kyu, Myint Kyaw, alias Nagabat, et Hla Tun ont été condamnés à mort par le tribunal spécial du district ouest de Yangon après avoir été déclarés coupables du meurtre de Maung Naing Win, étudiant à l'Institut d'économie. L'article rapporte que, dans la soirée du 8 janvier, Maung Naing Win se trouvait à bord d'un bus de banlieue en compagnie de trois amis. Quand celui-ci s'est arrêté à l'arrêt de Station Road, dans le district de Hline, Maung Naing Win s'est aperçu qu'on lui avait pris son portefeuille. Il est descendu du bus et s'est lancé à la poursuite de ceux qu'il pensait être les coupables. Quand il les eut rejoints, il leur réclama son portefeuille, mais les voleurs l'agressèrent. Maung Naing Win devait mourir quelque temps plus tard à l'hôpital de plusieurs blessures consécutives à des coups de couteau. L'article précise que les quatre suspects ont été arrêtés la nuit même et condamnés le jour suivant, et conclut que « la réaction a été rapide afin d'empêcher que des actes semblables ne se reproduisent ». Amnesty International pense que les quatre individus appréhendés pourraient ne pas avoir bénéficié d'un procès équitable et que les autorités ont agi avec promptitude pour dévancer toute protestation de la part des condisciples de Maung Naing Win. En 1988, en effet, des troubles importants avaient eu lieu après qu'un étudiant eut été poignardé dans une maison de thé. On ignore si les quatre condamnés ont été exécutés.

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances et demande au gouvernement du Myanmar de commuer toutes les peines capitales déjà prononcées en des peines d'emprisonnement et de cesser à l'avenir d'appliquer ce châtiment. Elle demande par ailleurs instamment au gouvernement de prendre en considération la possibilité de l'abolir totalement.

### Les minorités ethniques

Les minorités ethniques continuent d'être victimes de violations des droits de l'homme, non seulement lors des opérations anti-insurrectionnelles menées contre les groupes d'opposition armés, mais également dans le cadre des grands travaux de construction. Ces violations prennent la forme d'exécutions extrajudiciaires, de torture et de mauvais traitements, de corvées de portage forcé pour le compte de la *tamadaw*, de travaux forcés non rémunérés sur les chantiers de construction et de déplacements de populations rurales.

---

. Ces chiffres sont très nettement inférieurs à ceux des deux années précédentes.

. Flux termes de la déclaration n° 11-92, tous les prisonniers politiques qui n'étaient pas considérés comme dangereux pour la sûreté de l'État devaient être libérés. Depuis la publication de cette déclaration, les autorités ont dit avoir remis en liberté quelque 2 050 prisonniers politiques. Les noms de la plupart de ces détenus n'ont toutefois pas été divulgués.

### Accords de cessez-le-feu

La politique du gouvernement du Myanmar consistant à tenter de conclure une paix négociée avec les divers groupes d'opposition armés représentant certaines minorités ethniques qui, depuis plus de quarante ans, combattent l'armée birmane pour obtenir leur autonomie, s'est traduite par une diminution des opérations militaires dans la plupart des régions, à l'exception de l'État ehan, où la tamadaw a lancé en mai 1994 une offensive contre l'armée Muang Tai de Khun Sa, et serait actuellement en train d'en préparer une seconde. Depuis 1989, 13 accords de cessez-le-feu ont ainsi été signés. Le dernier en date est intervenu en octobre et concernait la Shan State Nationalities Liberation Organization (Organisation de libération des nationalités de l'État ehan). Les groupes qui n'ont pas encore conclu d'accord sont la Karen National Union (KNU, Union nationale karen), le New Mon State Party (NMSDP, Parti pour un nouvel État mon), l'armée Muang Tai de Khun Sa et certains groupes armés musulmans, tels la Rohingya Solidarity Organization (RSO, Organisation de solidarité des Rohingyas) et l'Arakan Rohingya Islamic Front (ARIF, Front islamique des Rohingyas d'Arakan). La KNU a, en principe, accepté d'entamer des discussions avec le gouvernement du Myanmar et a déjà eu des contacts avec un évêque anglican mandaté par celui-ci pour des entretiens préliminaires, mais les négociations n'ont pas encore commencé. Le NMSDP s'est déjà engagé dans des pourparlers, mais ceux-ci ont été suspendus en raison d'un désaccord sur l'étendue du territoire qui pourra être contrôlé par le NMSDP pendant le cessez-le-feu.

### Violations des droits de l'homme contre la minorité ethnique karen

En avril et en mai 1994, Amnesty International a pu s'entretenir avec des dizaines de réfugiés karen, en majorité originaires du district de Hlaingbwe, dans l'État karen, et passés en Thaïlande pour échapper aux violations des droits de l'homme commises par la tamadaw, qui les réquisitionne arbitrairement pour effectuer des corvées de portage ou pour travailler sans être rémunérés à la construction de routes et de casernes et procède parfois au transfert de populations de villages entiers. Dans les informations données ci-après, Amnesty International a omis toute précision susceptible de permettre l'identification de ses sources, telle que les noms des victimes et des villages où les faits se sont produits.

### Exécutions extrajudiciaires

Amnesty International a reçu de deux sources indépendantes des informations concernant le meurtre délibéré de trois jeunes gens par des soldats de la 99<sup>e</sup> division en mars 1994. Un cultivateur de vingt-cinq ans, un adolescent âgé de treize ou quatorze ans et un autre jeune homme étaient occupés à broyer de la canne à sucre quand les militaires sont entrés dans leur village. D'après la première source, il est de règle, lorsque des soldats arrivent dans un village, que les gens s'enfuient pour éviter d'être capturés. Les militaires se sont toutefois emparés des deux hommes et de l'enfant, ainsi que de trois jeunes filles qui ont été relâchées plus tard.

Un témoin rapporte : « il ne savait pas que les soldats étaient arrivés, et ils l'ont capturé... Les trois filles ont assisté aux meurtres et elles étaient terrifiées. Elles ont dit qu'avant de les tuer, on les avait torturés. Les soldats les avaient mis dans l'eau et les avaient battus... »

Les villageois ont dû fouiller pour retrouver les corps : « Quand nous sommes allés chercher les corps, nous avons dû creuser pour les sortir car ils les avaient ensevelis. Un seulément avait la gorge tranchée, les deux autres avaient simplement été poignardés. »

D'après le même témoignage, le jeune homme aurait été tué parce qu'il était suspect d'être un rebelle en raison de son âge. La tante du jeune garçon pensait, pour sa part, que les trois victimes avaient été tuées parce que les soldats voulaient voler l'argent qu'elles gagnaient en broyant de la canne à sucre. Selon elle : « ... les militaires les ont tués pour voler leur argent, plus de 20 000 kyats... J'ai appris que mon neveu avait eu la gorge tranchée... le garçon n'avait pas de parents, et c'est son oncle qui l'a enterré. »

Personne n'a été poursuivi pour ces meurtres et les familles n'ont pas reçu la moindre indemnité.

Un cultivateur a décrit comment son frère avait été tué, en mars 1994, par des soldats du 339<sup>e</sup> régiment qui le soupçonnaient d'être membre de la KNU parce qu'il ne comprenait pas le birman :

« ... Mon frère et moi avons été capturés car ils avaient besoin de porteurs. Mon frère était effrayé et ne parvenait pas à leur répondre correctement. Alors ils l'ont maltraité. Ils nous ont attachés avec une corde. Moi, je me suis échappé, mais ils ont tué mon frère. Ils lui ont coupé la gorge. Il ne comprenait pas le birman... Ça s'est passé une heure après que nous avons été capturés dans nos champs par sept soldats... Ils nous accusaient d'être de la KNU, mais ce n'est pas vrai. Il y a quelques KNU dans notre région. Lorsque je me suis enfui, ils m'ont tiré dessus, mais ils m'ont manqué. Je les ai vus tuer mon frère et j'étais terrorisé, alors j'ai couru. Ils ont tiré deux fois sur mon frère, puis ils l'ont égorgé. »

### Mauvais traitements

Certains réfugiés ont déclaré aux délégués d'Amnesty International qu'on leur avait donné des coups quand ils avaient été trop fatigués pour porter des fardeaux ou pour travailler sur les routes. L'un d'eux a raconté pour quelle raison il avait quitté le Myanmar.

« Je suis arrivé ici il y a cinq jours. Je me suis enfui parce que je n'avais pas d'autre choix que de travailler comme porteur ou de verser de l'argent. J'ai dû y aller 10 fois en un an. Cinq jours avant d'arriver ici, j'étais porteur. Je transportais des vivres pour les soldats, mais moi je n'avais rien à manger... Quand vous traînez en arrière, on vous frappe. Ils m'ont frappé avec des baguettes... en bois ou en bambou... Ils m'ont tapé sur le dos. »

Un autre homme a fait le récit suivant : « Je suis arrivé en Thaïlande en avril 1994. Je suis venu parce qu'on nous oblige à faire du portage. Il fallait que j'y aille deux ou trois fois par mois, chaque fois pour six à sept jours ; parfois même pour dix jours. À deux ou trois reprises, ils m'ont donné des coups de pied dans le dos quand je n'allais pas assez vite, la nuit. Nous ne pouvions pas utiliser de lampe, ce qui nous gênait pour marcher vite... Je souffre encore du dos. Je ne peux pas porter de lourdes charges. »

### Travail et portage forcés

La plupart des réfugiés interrogés avaient été contraints d'effectuer des corvées de portage ou de travailler sans être payés ou, à tout le moins, connaissaient des membres de leur famille dans la même situation. Bien souvent, ils s'étaient enfuis en Thaïlande parce qu'il ne leur était plus possible de gagner leur vie au Myanmar du fait des fréquentes réquisitions auxquelles ils étaient soumis par la tamadaw. L'unique moyen d'échapper à la corvée de portage est de s'acquitter d'une taxe, que beaucoup des témoins interrogés par Amnesty International ont déclaré ne pas être en mesure de payer. Certains ont ajouté qu'il leur fallait emporter leur nourriture lorsqu'ils allaient travailler sur une route ou lorsqu'ils devaient monter la garde sur les bas-côtés pour signaler les insurgés de la KNU. Ils ignoraient souvent pour combien de temps ils quittaient leur foyer et n'étaient jamais payés.

Un homme interrogé en mai 1994 a déclaré qu'il avait récemment quitté le Myanmar pour la Thaïlande parce qu'il avait été requis pour travailler sur un chantier routier entre Hlaingbwe et Mauthaing. Depuis le mois de mars, il avait été contraint de transporter 40 sacs de pierres par jour pendant des périodes de deux à trois jours consécutifs. Il s'arrêtait ensuite cinq jours, puis recommençait. Une femme a raconté qu'elle avait quitté le Myanmar avec sa famille parce que son mari avait « très souvent » été réquisitionné comme porteur, alors qu'il était atteint de tuberculose.

Un cultivateur a raconté comment il avait été contraint de travailler sans salaire : « Je suis arrivé ici il y a environ deux mois. Les 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> régiments se sont présentés à Hlaingbwe et nous ont demandé de construire une route et des casernes. Nous ne pouvions plus nous occuper de nos cultures... Ils ne nous donnaient rien à manger et ne nous payaient pas. Quand nous étions très fatigués de porter des charges et de travailler, ils nous donnaient des coups de pied... Tous les jours, ils

nous confiaient d'autres tâches, de sorte que nous n'avions plus le temps de travailler pour nous. D'autres villageois étaient également avec nous sur la route. Nous étions 300 à 400, venant de cinq villages... »

#### Déplacements forcés de villages

Amnesty International s'oppose aux déplacements forcés de populations et à leur réinstallation sur un territoire déterminé, où elles sont contraintes de demeurer, si ces transferts leur sont imposés en raison de leur origine ethnique.

Une femme, cultivatrice de riz, a raconté comment la tatmadaw avait obligé son village à déménager : « Notre village a dû déménager. C'est pourquoi je suis venue ici... Ils nous ont ordonné de partir, en menaçant de brûler nos maisons. Ils ont mis le feu à la mi-nne. Ils nous ont donné deux jours pour nous en aller. Et pas de dédommagement. Il fallait aller à une trentaine de kilomètres de là. Vingt foyers devaient se déplacer. Dix dans un endroit, dix dans un autre... »

Une autre cultivatrice a témoigné en ces termes : « Je suis arrivée il y a deux semaines. Je suis venue parce que j'ai été obligée de quitter mon village pour [nom d'un autre village], et ensuite pour [nom d'un autre village], puis de retourner à [nom du village précédent]. Un an dans chaque endroit, avant de recevoir l'ordre de retourner à [nom du premier village] en avril de cette année. Si on ne part pas, on nous frappe. »

Ces transferts ont généralement pour objet de modifier la composition ethnique des régions. Ils concernent particulièrement les localités situées à proximité des zones où peuvent se dérouler des opérations anti-insurrectionnelles. Il s'agit de priver les insurgés de tout soutien logistique (approvisionnement en vivres et autres fournitures).

#### Violations des droits de l'homme contre la minorité ethnique mon

En raison, principalement, des tentatives faites par le SLORC pour négocier un accord de cessez-le-feu avec le NMSD, aucune opération anti-insurrectionnelle d'envergure n'a eu lieu sur le territoire de l'État mon dans un passé récent. Néanmoins, au cours de l'année écoulée, des milliers de Mon se sont enfuis en Thaïlande pour échapper aux violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre des populations civiles, que l'on contraint à travailler sans être rémunérés à la construction d'une voie ferrée d'une longueur de 100 miles (environ 150 kilomètres) entre Ye, dans l'État Mon, et Dawei, dans la Division de Tanintharyi. Ce vaste programme de travaux a débuté au cours de la première semaine de décembre 1993. Des dizaines de milliers de villageois de la région auraient déjà été réquisitionnés au titre de la « contribution de travail bénévole » (The New Light of Myanmar, 20 janvier 1994).

Le 19 janvier, le général de division Ket Sein, président du Conseil de l'État mon pour le rétablissement de l'ordre public, chef du Commandement militaire du sud-est et une des personnalités patronnant l'USDA, s'est rendu sur le site des travaux, dont il a inspecté certaines parties, et a « prodigué des encouragements à ceux qui contribuent bénévolement à la construction de la voie ferrée Ye-Dawei, comme une manière de manifester leur soutien aux vastes rassemblements à l'USDA » (The New Light of Myanmar, 20 janvier 1994). Le 10 mars, les généraux de corps d'armée Maung Aye et Rhin Ngunt, respectivement commandant en chef en second des services de la Défense et premier secrétaire du SLORC, ont inspecté le chantier à Dawei. Le général Maung Aye « a exprimé sa satisfaction de voir la population locale décidée à participer spontanément et avec énergie à la réalisation du programme afin de contribuer au développement de leurs régions respectives. Il a dit que l'État affectait des sommes considérables, tant en monnaie nationale qu'en devises, aux programmes de construction de voies ferrées. Il a instamment invité les autorités compétentes et la population locale à participer activement et à coopérer à la réalisation du projet » (Radio Myanmar, 10 mars 1994).

Ces déclarations émanant de hauts responsables gouvernementaux sont toutefois démenties par des témoignages et des informations de sources non officielles qui confirment que les populations locales ont en réalité été contraintes à travailler sur le chantier dans des conditions déplorables. Les chefs de village ont chargé de fournir de la main d'œuvre, et chaque foyer est tenu de mettre à disposition une personne, homme ou femme. Ceux qui ne veulent pas assurer ce travail eux-mêmes doivent payer une amende ou "engager" quelqu'un pour le faire à leur place. Les travailleurs ne sont pas payés et ignorent combien de temps il leur faudra rester sur le chantier. Ils doivent pourvoir à leur nourriture et apporter leurs propres médicaments, ou se procurer le tout sur place, au prix fort, dans des magasins d'État. L'armée, qui supervise les travaux, impose des quotas, qui doivent être atteints avant que les personnes réquisitionnées puissent rentrer chez elles.

Un réfugié mon qui avait été cultivateur au Myanmar a expliqué aux délégués d'Amnesty International pour quelle raison il s'était enfui en Thaïlande.

« Je suis venu parce que je ne voulais pas travailler à la voie ferrée. On m'avait assigné une tâche très dure. J'ai travaillé là cinquante jours. Je transportais du sable. Douze heures par jour. Chaque foyer devait mettre à disposition un homme. Le chantier était à 12 miles [une vingtaine de kilomètres] du village. Je dormais sur place, dans un abri temporaire. L'armée ne nous donnait pas d'argent et nous devions acheter notre nourriture... J'ai vu des gens frappés par les soldats parce qu'ils ne travaillaient pas assez vite... Une cinquantaine de personnes travaillaient avec moi. Les militaires nous avaient fixé des quotas, que nous devions remplir. La section sur laquelle je travaillais était longue

d'environ 320 mètres. »

Un moine mon a déclaré aux enquêteurs d'Amnesty International que, dans son village, dans l'État mon, ceux qui n'allaient pas travailler sur la voie ferrée devaient payer une amende de 3 000 kyats et étaient enfermés un mois dans la prison de Mawlamyine. Les villageois travaillaient sur le chantier par rotation, par groupe de 50 foyers. Les militaires disposaient d'un bulldozer que les gens pouvaient louer s'ils avaient les moyens de payer le prix de la location, qui était de 3 000 kyats l'heure.

Malgré d'innombrables preuves indiscutables du contraire, le gouvernement persiste à affirmer que ces travaux obligatoires et non rémunérés sont effectués par des volontaires. Dans un article paru dans le numéro du 23 août 1994 du journal thaïlandais *The Nation*, Thein Oo Po Saw, directeur du Département de la recherche scientifique et technologique du ministère de l'Industrie, répondait aux accusations selon lesquelles le Myanmar allait recourir au travail forcé pour la construction d'un gazoduc :

« Il s'agit de prestations volontaires. Le Myanmar a une longue tradition de travail volontaire qui remonte aux anciens rois. Les gens ne sont nullement obligés de participer, mais ils le font parce que cela est profitable à leurs villages et à leurs villes. »

L'article poursuivait en ces termes : « [M. Thein Oo Po Saw] a déclaré que les réfugiés qui se sont enfuis de Birmanie pour gagner la Thaïlande et racontent des histoires de violations des droits de l'homme qu'ils auraient subies alors qu'ils étaient contraints de travailler sur la voie ferrée Ye-Tavoy [Dawei] sont « soit des insurgés, soit des inadaptés, soit des dacoits [bandits] ».

Depuis le début de l'année, un grand nombre des Mon qui ont fui le Myanmar ont gagné le camp de réfugiés de Hloekhanie, dans une région située de part et d'autre de la frontière séparant le Myanmar de la Thaïlande et que ces deux pays se disputent. Les réfugiés mon étaient auparavant hébergés dans le camp de Boh Lo, à plusieurs kilomètres à l'intérieur du territoire thaïlandais. En mars et en avril 1994, toutefois, les autorités thaïlandaises les ont obligés à s'installer à Hloekhanie, en dépit des protestations du Mon National Relief Committee (Comité national de secours mon), qui administre le camp, et celles d'organisations internationales d'aide bénévoles.

Le 21 juillet 1994, 360 soldats du 62<sup>e</sup> bataillon d'infanterie de la tatmadaw sont entrés dans la partie du camp de Hloekhanie située en territoire birman (le secteur de Plat Hlon Pai) et en ont réuni les 500 occupants. Plus tard dans la journée, ils ont tenté de pénétrer dans la section principale du camp. D'après les informations reçues par Amnesty International, certains réfugiés auraient été forcés de marcher à l'avant de la troupe durant cette manœuvre. Les soldats de la tatmadaw ont néanmoins été repoussés par les combattants du NMSD, accourus sur les lieux à la nouvelle de leur présence. Les soldats ont alors regagné Plat Hlon Pai et ont incendié la moitié des 120 habitations de la section. Ils sont partis en emmenant 16 hommes, dont huit les menottes aux poignets. Plus de 2 000 réfugiés se sont alors enfuis et ont cherché refuge de l'autre côté de la frontière, mais sont par la suite retournés à Hloekhanie sous la pression des autorités thaïlandaises.

Selon les informations les plus récentes, cinq des 16 hommes capturés se sont échappés et trois autres ont été libérés, mais on pense que les huit derniers sont toujours aux mains de la tatmadaw. Néanmoins, vingt-quatre heures après l'attaque du camp de Hloekhanie par l'armée, le ministre des Affaires étrangères du Myanmar, U Ohn Gyaw, déclarait au cours d'une conférence de presse à Bangkok qu'il « ne [pensait] pas qu'il existe de problèmes de droits de l'homme au Myanmar » (cf. ci-après la réponse du gouvernement aux allégations de violations des droits de l'homme).

#### Violations des droits de l'homme contre la minorité ethnique chan

En mai 1994, des centaines de Chan ont commencé de fuir l'État chan, au Myanmar, et à gagner la Thaïlande pour éviter d'être réquisitionnés par la tatmadaw pour servir de porteurs. L'armée avait en effet opéré des rafles dans la région de Taehilek et emmené des centaines de Chan et d'autres civils birmans pour les affecter à des tâches de portage et à la construction de casernes lors d'une offensive d'envergure qu'elle avait lancée contre l'armée Muang Tai de Khun Sa. Les gens avaient littéralement été ramassés dans les rues. D'autres avaient été capturés chez eux au milieu de la nuit. D'après une source non officielle, les militaires de la région appellent les porteurs des "fantômes".

Selon les témoignages recueillis, les personnes réquisitionnées recevaient, en règle générale, très peu de nourriture et étaient frappées si elles s'avéraient incapables de porter leur charge. Certains des porteurs, obligés de travailler en première ligne, se trouvaient pris dans les combats. Plusieurs ont ainsi été tués par des obus de mortiers.

Amnesty International observe avec préoccupation que la tatmadaw prépare une nouvelle offensive contre l'armée Muang Tai, ce qui implique que d'autres porteurs vont être recrutés dans l'État chan et risquent par conséquent d'être victimes des désormais habituelles violations des droits de l'homme.

#### Réponse du gouvernement aux allégations de violations des droits de l'homme

Le 26 avril 1994, le général de corps d'armée Khin Ngunt, premier secrétaire du SLORC, s'est adressé au personnel du ministère des Affaires étrangères en sa qualité de président du Comité de politique étrangère. Ses remarques relatives aux allégations de violations des droits de l'homme et aux relations internationales, dont voici un extrait, ont été diffusées par la télévision du Myanmar :

« ... Le Myanmar a toujours contesté les accusations fondées sur les normes immuables en matière de droits de l'homme, qui ne tiennent aucun compte des contextes historique, culturel, religieux et traditionnel d'un pays. Khin Nyunt a expliqué que le Myanmar avait d'ores et déjà adhéré, dans ce domaine, à des règles conformes à sa propre culture et à ses traditions, et que ces règles sont, pour le peuple du Myanmar, les plus importantes. Il a fait remarquer que le travail volontaire, traditionnellement considéré au Myanmar comme un acte noble, est, aux yeux de la tradition occidentale, un travail forcé et constitue une atteinte aux droits de l'homme... Il a également fait observer que le Myanmar travaillait de concert avec les organisations des droits de l'homme des Nations unies, afin de montrer que le pays désirait sincèrement coopérer avec les instances internationales en matière de droits de l'homme... »

En juillet 1994 s'est tenue à Bangkok une réunion de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à laquelle, en sa qualité de pays hôte, la Thaïlande a invité le Myanmar. Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 22 juillet, le ministre myanmar des Affaires étrangères, M. U Ohn Gyaw, a annoncé que son gouvernement avait accepté de s'engager dans des discussions avec les Nations unies sur la question « des réformes démocratiques et des droits de l'homme ». U Ohn Gyaw a précisé qu'il avait été désigné pour s'entretenir avec le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, mais que le calendrier des rencontres restait à fixer. Il a toutefois ajouté : « Je ne pense pas que nous ayons des problèmes en matière de droits de l'homme ».

Amnesty International considère que les normes relatives aux droits de l'homme sont universelles et demande au gouvernement du Myanmar de faire la preuve de sa réelle volonté de faire respecter les droits fondamentaux de ses citoyens en adhérant aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à ses deux protocoles facultatifs, et à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

#### Le Myanmar et les Nations unies

Le 24 novembre 1993, le professeur Yozo Yokota, rapporteur spécial sur le Myanmar, a fait une déclaration orale devant la Troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies au sujet de sa récente visite dans ce pays. Tout en saluant certaines améliorations, il a fait remarquer que l'on y observait encore un grand nombre de restrictions importantes et de violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le 6 décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté sans vote une résolution dans laquelle elle « déplore la persistance des violations des droits de l'homme au Myanmar » et accueille favorablement les améliorations signalées par le rapporteur spécial. L'Assemblée exprimait également des regrets au sujet des « condamnations rigoureuses récemment infligées à un certain nombre de dissidents » et demandait au DLORC de « mettre fin aux violations du droit à la vie et à l'intégrité de la personne ». Elle décidait, en conclusion, de réinsérer la question des droits de l'homme au Myanmar à l'ordre du jour de sa 49<sup>e</sup> session, qui doit avoir lieu à la fin de 1994.

En février 1994, le rapporteur spécial a présenté ses conclusions sur la situation des droits de l'homme au Myanmar à la Commission des droits de l'homme des Nations unies. Ce rapport rend compte de sa visite au Myanmar de novembre 1993 et comporte un ensemble de recommandations au gouvernement de ce pays.

À la suite de son intervention, la Commission a adopté, sans vote, le 4 mars 1994 une résolution dans laquelle elle se dit extrêmement préoccupée par : « les violations des droits de l'homme au Myanmar, qui restent extrêmement graves, en particulier la pratique de la torture, les exécutions sommaires et arbitraires, le travail forcé, notamment pour la fourniture de porteurs à l'armée, les mauvais traitements infligés aux femmes, les arrestations et la détention pour des raisons politiques, les déplacements forcés de population, l'existence de restrictions importantes à l'exercice des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et d'association, et l'imposition de mesures oppressives dirigées en particulier contre les groupes minoritaires. »

Il était demandé au gouvernement du Myanmar, entre autres mesures, de libérer immédiatement et sans condition Daw Aung San Suu Kyi, de même que les autres dirigeants politiques détenus et l'ensemble des prisonniers politiques. La Commission prolongeait par ailleurs d'une année le mandat du rapporteur spécial afin qu'il « établisse et poursuive des contacts directs avec le Gouvernement du Myanmar ainsi qu'avec le peuple du Myanmar, y compris les dirigeants politiques privés de liberté... » Il devait, enfin, présenter un rapport à la 49<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale à la fin de 1994 et à la Commission des droits de l'homme, lors de sa 51<sup>e</sup> session, au début de 1995. La résolution de la Commission insiste particulièrement pour que le rapporteur spécial ait libre accès à Daw Aung San Suu Kyi et invite, pour finir, le secrétaire général des Nations unies à lui procurer toute l'assistance nécessaire.

On pense que le rapporteur spécial se rendra au Myanmar en novembre, avant de présenter son rapport à l'Assemblée générale.

#### Recommandations

Amnesty International a adressé au DLORC des recommandations complètes et détaillées en vue de la protection des droits de l'homme au Myanmar dans les deux documents intitulés Myanmar. « L'absence de loi » (index FI : FISFI 16/11/92, octobre 1992) et Myanmar. Persistance d'un climat de terreur (index FI : FISFI 16/06/93, octobre 1993). Ces recommandations portaient notamment sur les garanties à introduire dans la Constitution. Les recommandations qui

figurent ci-après concernant plus particulièrement les violations des droits de l'homme décrites dans le présent rapport.

1. Libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion, en particulier Daw Aung San Suu Kyi, mais également Khin Zaw Win, Khin Maung Swe, Sein Hla Oo, Daw San Sun Hwe et Ma Myat Mo Mo Tun, qui ont été ré-ecmment arrêtés et condamnés, en octobre 1994, à des peines d'emprisonnement d'une durée comprise entre sept et quinze ans.
2. Veiller à ce que tous les prisonniers reçoivent les soins médicaux appropriés et les traitements qu'exige leur état de santé, conformément aux normes internationales, et mettre fin à la pratique de l'isolement cellulaire.
3. Rendre publique la liste de tous les prisonniers politiques qui ont été libérés depuis avril 1992, date de prise d'effet de la déclaration n° 11-92.
4. Commuer en peines d'emprisonnement toutes les condamnations à mort déjà prononcées et cesser d'infliger la peine capitale, dans la perspective de l'abolition totale de ce châtiment.
5. Libérer immédiatement tous les civils qui ont été arbitrairement appréhendés par l'armée pour effectuer contre leur gré des corvées de portage ou des travaux non rémunérés.
6. Mettre un terme aux déplacements forcés de villages qui ont pour effet d'obliger des personnes à demeurer dans un lieu différent en raison de leur origine ethnique.
7. Autoriser les organisations humanitaires et les organisations de défense des droits de l'homme telles que la Commission des droits de l'homme des Nations unies et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que des représentants de l'Union interparlementaire, à se rendre au Myanmar et à accéder librement et sans restrictions à toutes les prisons et autres lieux de détentions, ainsi qu'à toutes les régions où vivent des ethnies minoritaires.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Myanmar: Human rights still denied. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONALE - ÉFRI - janvier 1995.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

